## Les Echos Tous droits

## La question épineuse de la rémunération

Faut-il réglementer le montant des « jetons de présence » ? Selon l'étude de Russell Revnolds, si la rémunération movenne des administrateurs stagne dans l'univers du CAC 40. à 63.000 euros, elle recule dans les sociétés du SBF 120: de 44.000 euros en 2012 à 38.000 euros. « Cela cache une guerre des talents - surtout féminins - larvée », estiment Marc Sanglé-Ferrière, managing partner de Russell Reynolds à Paris. « Avec une pression à la hausse des rémunérations. » Viviane de Beaufort (Essec) considère quant à elle que « cela crée une discordance d'attractivité. Les grandes entreprises peuvent recruter dans des viviers internationaux, alors que c'est plus compliqué pour les ETI. » Pour Anne Navez. « un minimum de rémunération obligatoire s'impose. Un administrateur ne peut pas consacrer 10 à 20 jours de travail par an sans être payé justement en retour », déclare-t-elle.